



ASSOCIATION ARCS-EN-CIEL

COTISATION 2024

RÉSIDENCE ARCS-EN-CIEL – COMPIÈGNE

La Résidence Arcs-En-Ciel continue son action depuis maintenant 5 ans.
Les résultats sont conformes à ce que nous avons prévu.
Nous avons toujours besoin de vous et de votre cotisation.

La Charte ci-dessous reste toujours d'actualité.

BIENVEILLANCE

Cela signifie que chaque habitant est attentif à l'autre, dans le respect des différences de chacun.
Cela induit d'être à l'écoute des autres habitants et, en fonction de ses compétences, proposer d'apporter de l'aide à celui qui en a besoin.
La qualité de vie, le bien-être et la tranquillité des habitants de la résidence Arcs-En-Ciel seront toujours recherchés.
L'amabilité, la courtoisie sont attendues de chacun, pour le bien-être de tous.

PARTICIPATION

Cela signifie que chaque habitant apporte un peu de son temps pour « bavarder » entre voisins, trouver des solutions aux problèmes quotidiens des uns, des autres, de la collectivité, mais aussi ses talents pour des moments d'animation et de convivialité partagés.

**L'intimité et les rythmes de chacun seront toujours respectés.
C'est l'adhésion de chacun des habitants au projet d'ensemble qui en fera sa réussite**

Pour accompagner les habitants dans cette démarche, l'Association Arcs-En-Ciel propose des lieux de convivialité permettant de se retrouver pour :

- Discuter, échanger,
- Avoir des activités communes,
- Organiser les projets communs, les animations, des temps conviviaux

BULLETIN D'ADHESION 2024 A L'ASSOCIATION ARCS-EN-CIEL

Je soussigné (e), demeurant,
....., déclare adhérer à l'Association Arcs-En-Ciel

A Compiègne, le

Signature

Je verse le montant de cette adhésion soit 30 €

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi faire un don. Je verse en complément un don de €